

L'organisation de vos formations peut varier en fonction des dates de rentrées définies par votre établissement.

Merci de prendre connaissance des éléments ci-dessous afin d'organiser au mieux vos calendriers.

Les examens nationaux en 2025	Niveau	Titre	Si rentrée décalée : printemps 2024	Si rentrée classique : automne 2024	Rattrapages
			6	CCP	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025
CGCo	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mercredi 18 + jeudi 19 juin 2025			
CGM	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mardi 17 + mercredi 18 juin 2025			
CGS	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mercredi 18 + jeudi 19 juin 2025			
CPE	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mardi 17 + mercredi 18 juin 2025			
RdD	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mercredi 18 + jeudi 19 juin 2025			
7	MDF 2	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mardi 1er + mercredi 2 juillet 2025		
MCM 2	Mardi 11 et mercredi 12 février 2025	Mercredi 2 + jeudi 3 juillet 2025		Possibilité de proposition de sujets : * pour les rentrées d'automne 2024 ==> envoi des propositions en août 2025 par mail à carole.henrique le sujet + les annexes + le corrigé détaillé avec sources et barème. <b>Toute proposition incomplète sera refusée.</b> * pour les rentrées d'automne 2025 ==> envoi des propositions en août 2026 par mail à carole.henrique le sujet + les annexes + le corrigé détaillé avec sources et barème. <b>Toute proposition</b>	
MRH2					
Les examens nationaux en 2026	Niveau	Si rentrée décalée février / mars 2025	Si rentrée classique Sept/Oct 2025 Ou rattrapages pour les rentrées décalées de 2024		
	Niveau 6	Mardi 10 et mercredi 11 février 2026	semaine n° 25 du 15 au 19 juin 2026		* pour les rentrées d'automne 2025 ==> envoi des propositions en août 2026 par mail à carole.henrique le sujet + les annexes + le corrigé détaillé avec sources et barème. <b>Toute proposition</b>
	Niveau 7	Mardi 10 et mercredi 11 février 2026	semaine n°27 du 29 juin au 3 juillet 2026		

Les candidats éligibles ayant réalisé les épreuves écrites (examens nationaux) et les grands oraux au plus tard **fin juillet** sont présentés au jury de certification de **septembre**.

Les candidats éligibles dont les oraux se sont déroulés en **août ou septembre** sont présentés au jury de certification de **novembre**

Les candidats éligibles ayant réalisé les épreuves écrites (examens nationaux) et les grands oraux au plus tard **fin décembre** sont présentés au jury de certification de **janvier**

Les candidats éligibles ayant réalisé les épreuves écrites (examens nationaux) et les grands oraux au plus tard **fin février** sont présentés au jury de certification de **mars**.

Les candidats éligibles dont les oraux se sont déroulés **en mars ou avril** sont présentés au jury de certification de **juin**

### Prévoir plusieurs semaines avant d'organiser les rattrapages des grands oraux.

Dans la pratique, cela signifie que le candidat n'ayant pas validé son oral est ajourné au premier jury de certification puis re-présenté au suivant.

Les Juries de certification	Dernière semaine de septembre / Dernière semaine de novembre / Dernière semaine de janvier / Dernière semaine de mars Première semaine de juin / !\ Juillet (uniquement pour le RAI)
-----------------------------	---

L'édition des parchemins se fait **dans le mois qui suit le jury** (Suptertiaire et Educusup)

Les parchemins Formatives seront dématérialisés